



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

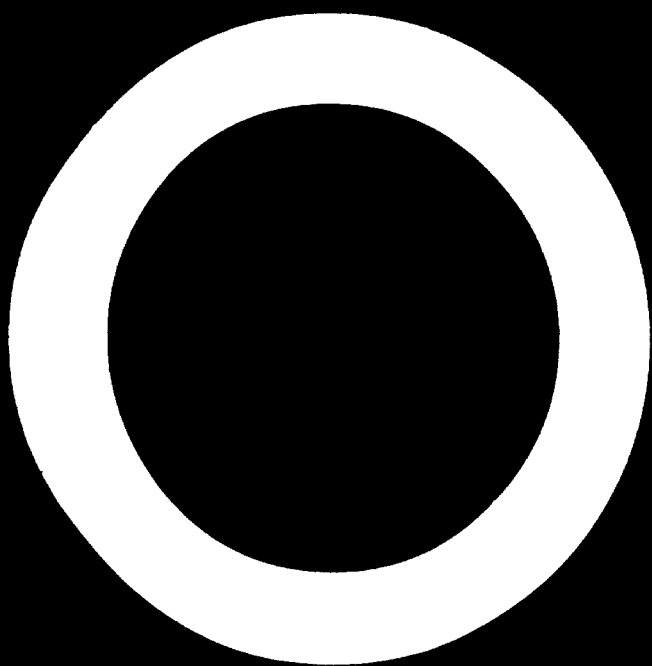
---

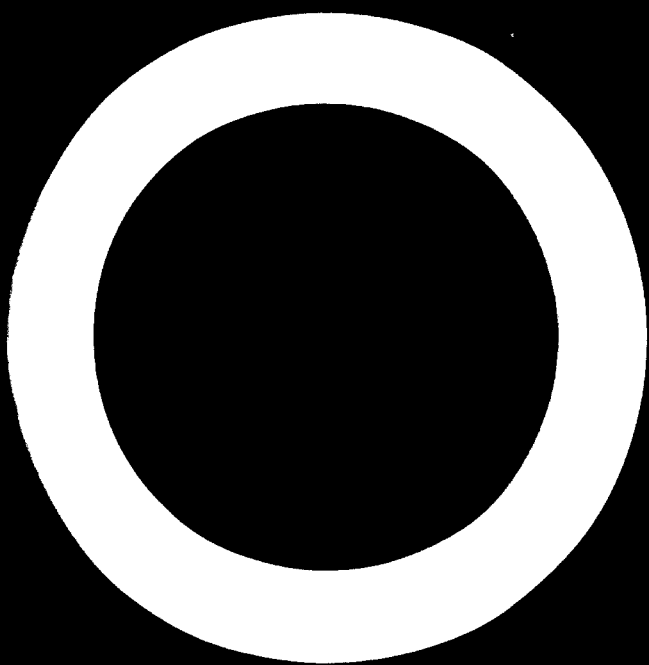
INSTITUTIONS ET SERVICES  
DE  
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

# FORMATION LOCALE



NATIONS UNIES





**INSTITUTIONS ET SERVICES  
DE  
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

---

**FORMATION  
LOCALE**



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL**  
Vienne

La présente brochure fait partie d'une série de publications destinées à faire connaître aux pays en voie de développement la nature de l'assistance que peut leur fournir l'ONUDI pour la mise en œuvre de leurs programmes d'industrialisation.

## Introduction

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été créée en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies en tant qu'organisme autonome dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour favoriser et encourager l'industrialisation des pays en voie de développement. C'est à elle qu'il appartient au premier chef de coordonner toutes les activités entreprises dans ce domaine par les organismes des Nations Unies. L'ONUDI, dont le siège est à Vienne, a commencé à fonctionner le 1<sup>er</sup> janvier 1967.

L'ONUDI fournit aux gouvernements et aux organisations, sous forme de conseils, de rencontres promotionnelles et de services de formation, une assistance pour la mise en place, la réorganisation ou le renforcement de l'infrastructure industrielle. Cette assistance est fournie aux termes d'accords conclus entre les gouvernements qui en font la demande et l'ONUDI ainsi que, dans la plupart des cas, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le rôle que l'ONUDI est appelée à jouer dans les projets d'assistance technique peut revêtir diverses formes, selon les besoins du gouvernement requérant et l'importance des projets qui peuvent porter sur :

La fourniture d'experts;

L'octroi de bourses de formation, soit à titre individuel, soit à l'occasion de programmes de formation en groupe organisés par l'ONUDI ou d'autres institutions;

La fourniture de matériel;

L'envoi de fonctionnaires du Siège ou de consultants de l'ONUDI en missions préliminaires ou consultatives de courte durée (un mois au maximum);

Toute autre forme d'assistance arrêtée de concert par le gouvernement et l'ONUDI.

L'ONUDI attache une importance considérable à la mise au point et à la création de moyens locaux de formation parce qu'elle est convaincue que les pays en voie de développement ne seront réellement autonomes que lorsqu'ils pourront de façon suivie, méthodique et dynamique définir leurs besoins spécifiques en matière de formation industrielle et organiser leurs propres programmes de formation en tenant compte de ces besoins. La formation locale doit, en principe, être plus efficace que la formation à l'étranger, puisqu'elle est conçue pour satisfaire les besoins locaux et qu'elle est adaptée aux conditions locales, et elle doit aussi être plus rentable puisqu'un plus grand nombre de personnes peuvent être formées à moindres frais.

Dans le domaine de la formation industrielle, l'ONUDI offre une assistance au niveau national, au niveau sectoriel et à celui des entreprises. Les besoins et les ressources du pays, de l'industrie ou de l'entreprise sont analysés par des spécialistes, et c'est sur ces analyses que les programmes sont basés. L'autonomie des pays en voie de développement en matière de formation industrielle est évidemment le but ultime de l'assistance fournie par l'ONUDI, mais la nature de cette assistance dépend de nombreux secteurs.

### **Exemples d'assistance technique fournie par l'ONUDI**

Les quelques activités décrites ci-après donneront une idée de la nature et de l'importance de l'assistance que l'ONUDI peut fournir dans le domaine de la formation industrielle locale.

Dans un pays africain relativement avancé, l'ONUDI aide une institution de formation :

- a) A recruter du personnel local;
- b) A mieux identifier les besoins en matière de formation industrielle;
- c) A améliorer et à élargir son programme d'activités;
- d) A se doter des moyens voulus pour aider les personnes qui ont reçu une formation à utiliser leurs connaissances dans leur travail.



Dans plusieurs pays, l'ONUDI a recensé les besoins en matière de formation industrielle et coopère à la création de nouvelles institutions nationales de formation et d'institutions de formation spécialisée au service des différentes branches d'industrie (par exemple, le cuir, le ciment, le pétrole, les mines) ou des grandes entreprises.

Dans un pays de l'Asie du Sud-Est, l'ONUDI collabore avec un groupe de ministères, de banques de développement et d'associations industrielles en vue d'établir un programme de formation pour le choix et l'application de technologies adéquates.

Dans plusieurs pays, l'ONUDI travaille à renforcer les liens entre l'université et l'industrie ou à en créer de nouveaux. Elle met au point des programmes de formation en entreprise pour les élèves ingénieurs et pour les ingénieurs nouvellement diplômés; aide une faculté des sciences de l'ingénieur à organiser un service de consultations pour l'industrie; définit l'organisation d'un service de formation à la gestion, dépendant de l'université, qui mettra à la disposition des petites et des moyennes entreprises du pays les ressources et les compétences de l'université, et organise des conférences industrie-université consacrées à des problèmes spécifiques de développement industriel.

Beaucoup de pays en voie de développement ont créé des institutions de normalisation. L'ONUDI collabore avec certaines de ces institutions en vue de l'établissement de programmes de formation cohérents qui leur permettront non seulement de perfectionner leur propre personnel, mais aussi d'aider les entreprises industrielles à appliquer des méthodes et des procédures de contrôle de la qualité et à se conformer ainsi plus facilement et plus régulièrement aux normes fixées.

L'assistance de l'ONUDI comprend aussi des programmes de formation spéciaux destinés à satisfaire des besoins immédiats – par exemple des cours de recyclage pour les ingénieurs, des programmes de formation pour les chefs d'entreprise, des cours de gestion pour certains groupes et des cours spéciaux de formation à la gestion des agro-industries.

## Sources de financement

Le financement des projets d'assistance technique ou des travaux préparatoires à ces projets peut être assuré par plusieurs sources dont on trouvera la liste ci-après.

### TYPÉ DE PROJET ET SOURCE DE FINANCEMENT

Type de projet	Approbation donnée par
Grands projets (participation du PNUD supérieure à 150 000 dollars) financés au titre des chiffres indicatifs de planification du PNUD (CIP)	PNUD, New York
Petits projets (participation du PNUD ne dépassant pas 150 000 dollars) financés au titre des CIP du PNUD	Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays <sup>a</sup>
Projets (quels qu'ils soient) financés sur des fonds de l'ONUDI provenant de contributions volontaires	ONUDI, Vienne
Projets financés au titre des services industriels spéciaux (SIS) (participation de l'ONUDI généralement inférieure à 50 000 dollars)	Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays
Missions de courte durée de fonctionnaires du Siège ou de consultants de l'ONUDI financées au titre des CIP du PNUD, des SIS ou sur des fonds de l'ONUDI	Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays et ONUDI, Vienne ONUDI, Vienne

*Note.* L'ONUDI elle-même ne peut financer intégralement ou partiellement de nouvelles entreprises industrielles, sauf dans le cas de petites entreprises pilotes. Les capitaux nécessaires doivent être obtenus auprès de banques de développement, d'organismes d'investissement privés et autres institutions financières. L'ONUDI peut néanmoins, par le biais de son programme de promotion des investissements, mettre en rapport ceux qui ont besoin de capitaux, de connaissances techniques ou d'associés dans des entreprises à risques partagés et ceux qui peuvent satisfaire à un ou plusieurs de ces *desiderata*.

<sup>a</sup>Certains types de petits projets au titre des CIP du PNUD doivent avoir l'approbation du PNUD, New York.

## Comment demander l'assistance de l'ONUDI

Toutes les demandes d'assistance de l'ONUDI doivent, en règle générale, comporter une brève description du but visé, de la durée et du type d'assistance requise. Elles doivent être acheminées par l'intermédiaire des services gouvernementaux compétents jusqu'au Représentant résident du PNUD accrédité dans le pays qui assure les fonctions de représentant local de l'ONUDI. Si les demandeurs souhaitent avoir des entretiens préalables concernant les projets qu'ils envisagent, les services du Représentant résident peuvent leur ménager une entrevue avec le conseiller industriel hors siège de l'ONUDI affecté à la région.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les activités de l'ONUDI, s'adresser à :

Section de la formation industrielle

Division des services et institutions intéressant  
l'industrie

Organisation des Nations Unies pour le  
développement industriel

Boîte postale 707

A-1011 Vienne

(Autriche)







**76. 01. 21**